

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
23 SEPTEMBRE 2025 A LA SALLE POLYVALENTE

La Présidente du Conseil général, Nicole DELITROZ, ouvre la séance à 19h00 et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'Administration communale, le public et les représentants de la presse.

Mme Nicole DELITROZ, au nom du Conseil général félicite **Mme Johanna SEPPEY-DEFAYES**, Conseillère générale et **M. Benoît WIBLE** Conseiller général pour la naissance de leurs filles respectives et leur souhaite du bonheur.

Mme Nicole DELITROZ constate que le quorum est atteint (44 présents) et que l'assemblée peut donc délibérer valablement. Elle rappelle la responsabilité de chaque membre du Conseil général de signer la feuille de présence.

La Présidente mentionne qu'une question écrite de la **Commission Cohésion Sociale** a été rajoutée à l'ordre du jour conformément à l'article 34 point b du règlement du Conseil général. Cette question reçue le 10 septembre 2025 est ajoutée à l'ordre du jour sous le point **8.3**

L'ordre du jour :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. Approbation du PV de la séance du 10 juin 2025
3. Présentation du nouveau conseiller général
4. Cession des infrastructures électriques et du télé-réseau de Fully et intégration de la commune de Fully au sein de l'entreprise GENEDIS
 - 4.1 Acceptez-vous la cession des infrastructures électriques et du télé-réseau de la Commune de Fully à GENEDIS, pour un montant de 17,6 MCHF et l'acquisition par la Commune de 1'317 actions de GENEDIS (correspondant à une participation de 7.42 % du capital) ?
 - 4.2 Approuvez-vous le transfert de ces infrastructures du patrimoine administratif au patrimoine financier de la Commune ?
5. Demande de crédit supplémentaire de 1'100'000.- pour l'achat Ciné Michel (parcelle No3472), Cour et laverie (parcelle no 3215), Grange (parcelle no 634)
6. Motions
 - 6.1 Motion M0001 de Sandrine Gex « *Elaboration d'un règlement autorisant l'installation d'appareils de prises de vue sur le domaine public.* »
7. Interpellations
 - 7.1 Interpellation I0005 de la commission UE « *Néophytes envahissantes* »

7.2 Interpellation I0006 de la commission UE « Encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti »

7.3 Interpellation I0007 de la commission DETACS « *Règlement sur les subventions aux associations* »

8. Questions

8.1 Question Q0003 de la commission UE « *Agenda 2030 – programme cantonal* »

8.2 Question Q0004 de la commission UE « *Projets autour du transformateur de la Belle Usine* »

8.3 Question Q0005 de la commission CS « *Etat des lieux concernant le projet de Nurserie* »

9. Réponse

9.1 Postulat 108 de la Commission EEEU « *Sécurité au pont du garage Gay* » déposé le 24.09.2024

10. Divers

10.1 Information - Service technique – Augmentation des effectifs 2 EPT

Annexes : tous les documents nécessaires sont disponibles sur owncloud

1. Bienvenue-Contrôle des présences

44 membres du Conseil général sur 45 sont présents.

Excusées :

Mme Martine JEANBOURQUIN, Conseillère générale UDC

Mme Géraldine GRANGES-GUENOT, Conseillère communale

2. Approbation du PV de la séance du 10 juin 2025

Le PV de la séance du 10 juin 2025 est accepté à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteur **Yaovi DANSOU**.

3. Présentation du nouveau Conseiller général

Mme Nicole DELITROZ, Présidente du Conseil général, annonce qu'à la suite de la démission de **M. Oliver SCHMIDT** du **Mise**, la candidature de **M. Benoît WIBLE** a été présentée par le **Mise** au Conseil communal. Le Conseil communal conformément aux dispositions légales en vigueur (art. 211 de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004) a proclamé **M. Benoît WIBLE** élu tacitement à la fonction de Conseiller général **Mise** pour le solde de la législature 2025-2028.

Mme Isabelle REMY-CARRON, cheffe du groupe **Mise**, remercie chaleureusement **M. Oliver SCHMIDT** qui a démissionné à cause de son déménagement hors de la commune. Elle présente **M. Benoît WIBLE** comme une personne très active et très engagée dans plusieurs associations. En tant qu'ancien Conseiller général de la législature 2021-2024, il connaît bien le fonctionnement du Conseil général. Elle lui souhaite la bienvenue.

Page 2

Mme Nicole DELITROZ propose à l'assemblée d'applaudir **M. Benoît WIBLE** et précise qu'il va occuper la place vacante au sein de la commission DETACS.

Avant de passer aux objets soumis au vote, **la Présidente** du Conseil général cite les scrutateurs de la législature 2025-2028 :

- **Mme Martine JEANBOURQUIN** (absente) remplacée par **M. Vincent LOUP UDC**
- **M. Jérémy GEX PLR**
- **Mme Brigitte RODUIT-JAYET LE CENTRE**
- **Mme Sybille CARRON MISE**

4. Cession des infrastructures électriques et du télé-réseau de Fully et intégration de la Commune de Fully au sein de l'entreprise GENEDIS

C'est un sujet très émotionnel qui a révélé de nombreuses tensions au niveau du Conseil général, **la Présidente** du Conseil général demande aux conseillers généraux d'intervenir dans le respect des personnes et du temps imparti, soit 5 minutes dans un premier temps et la moitié dans un second temps.

4.1 Acceptez-vous la cession des infrastructures électriques et du télé-réseau de la Commune de Fully à GENEDIS, pour un montant de 17,6 MCHF et l'acquisition par la Commune de 1'317 actions de GENEDIS (correspondant à une participation de 7.42 % du capital) ?

La Présidente du Conseil général passe la parole à la municipalité dépositaire de l'objet.

Mme Caroline ANCAY, Présidente de la commune, introduit le dossier.

Elle rappelle que les Services Industriels de Fully font partie du paysage communal depuis 1952 et qu'après 73 ans d'existence, ils atteignent une phase charnière.

Les contraintes techniques, les évolutions législatives et les besoins d'investissement imposent une réflexion stratégique sur l'avenir du service public de distribution électrique et du télé-réseau.

Les besoins d'investissement sont estimés à 14 millions de francs d'ici 2032, un montant que la commune ne peut pas supporter seule sans compromettre ses finances.

Le Conseil communal, à l'unanimité, a estimé que la meilleure voie consiste à intégrer une structure locale plus grande, garantissant à la fois :

- Une stabilité tarifaire pour la population
- Une gouvernance partagée
- Et une continuité de service.

La Présidente du Conseil communal retrace les principales étapes du dossier :

2020 : Lancement d'un mandat exploratoire pour évaluer la transformation des SI en société anonyme ; mais ce modèle est non compatible avec la taille des SI de Fully.

2021-2023 : Réflexion stratégique accompagnée par le bureau E-CUBE, expert dans la transition énergétique.

Analyse de 9 modèles différents (délégation, concession, intégration, etc.) selon 7 critères : impact tarifaire, finances communales, durabilité, impact social et organisationnel, acceptation citoyenne et cohérence avec les ambitions énergétiques locales.

Décembre 2023 : Le Conseil communal valide le principe d'intégration dans une structure d'une plus grande envergure.

Janvier 2024 : Mise en place d'un Comité d'évaluation composé de 3 experts indépendants et de 8 représentants communaux (4 membres du Conseil communal et 4 chefs de service).

Février à mai 2024 : Séances conjointes avec diverses commissions du Conseil général et une séance d'information à l'attention de l'ensemble des membres du Conseil général.

Juin 2024 lors du Plenum : Le Conseil général se prononce en faveur d'un modèle d'intégration.

Avril 2025 : Lors de sa séance de conseil, le Conseil communal décide d'intégrer l'entreprise GENEDIS.

Juin 2025 : Rapport détaillé, accompagné de documents en lien avec les deux partenaires et d'une charte de confidentialité, est transmis à la commission ad hoc du Conseil général, présidée par **M. Léonard DORSAZ**, mandatée pour analyser le dossier.

Septembre 2025 : Réception du rapport de la commission ad hoc du Conseil général, ses membres sont remerciés pour le travail réalisé et le temps investi. Certaines informations contenues dans ce rapport ayant été jugées inexactes, le Conseil communal a organisé une séance d'information spécifique, à laquelle tous les Conseillers généraux ont été invités, afin de rectifier les données techniques et juridiques avec les experts mandatés.

Le Conseil Communal propose :

- La cession des infrastructures électriques et télé-réseau à GENEDIS pour un montant de 17 millions de francs
- En contrepartie, l'acquisition par la commune de 1'317 actions GENEDIS représentant une participation de 7,42% et un siège au conseil d'administration.

Retombées positives pour la Commune et ses habitants

D'après la **Présidente** de la Commune, cette cession des Services Industriels (SI) à GENEDIS poursuit principalement les objectifs suivants :

- Garantir la pérennité du réseau et la sécurité d'approvisionnement
- Maintenir les tarifs inférieurs de 15 % en moyenne
- Obtenir une participation de 7.42% dans la société GENEDIS
- Implantation d'un bâtiment à l'est de Fully pouvant accueillir environ 100 emplois
- Assurer des investissements prévus à hauteur de 14 millions jusqu'en 2032
- Générer un dividende annuel estimé entre 120 000 et 160 000 francs
- Permettre à la commune de disposer de 17,6 millions, liquidités immédiates, pour ses projets prioritaires (écoles, bâtiments, transition énergétique)

Le Conseil communal reconnaît les difficultés et les critiques rencontrées durant le processus, notamment sur la communication. Cette expérience doit servir à renforcer la collaboration et le dialogue avec le Conseil général, dans le respect des rôles de chacun. Tous partagent un même objectif : le bien des citoyennes et citoyens de Fully. Les débats doivent se tenir dans un climat de respect et de transparence, afin de favoriser des décisions loyales, cohérentes et tournées vers l'intérêt général et l'avenir de la commune.

La **Présidente** de la commune, **Mme Caroline ANCAY**, laisse la parole à **M. Patrick ARLETTAZ**, chef des services des Finances de la commune.

M. Patrick ARLETTAZ souligne le caractère rigoureux et indépendant de l'analyse menée par les experts, rappelant que le dossier résulte de 5 années de travail. Selon lui, le statu quo n'est plus tenable :

Les effectifs et moyens actuels des SI sont insuffisants pour répondre aux exigences d'un réseau moderne.

Les coûts d'entretien et d'investissement ne peuvent plus être absorbés par le budget communal.

Pour **M. Patrick ARLETTAZ**, l'intégration des SI et télé-réseau de Fully à GENEDIS est la seule voie viable et responsable pour préserver la qualité du service, tout en assurant un allègement durable des charges communales et un prix abordable de l'électricité pour la population.

La **Présidente** du Conseil général remercie la **Présidente** de la commune ainsi que **M. Patrick ARLETTAZ** pour leurs interventions puis invite le **Président** de la commission ad hoc en charge du dossier des SI et télé-réseau à prendre la parole, avant de la donner aux représentants des groupes politiques.

M. Léonard DORSAZ, **Président** de la commission ad hoc, rappelle que selon la loi cantonale sur les communes, la vente d'un bien communal dépassant 5% des recettes brutes doit être approuvée par le Conseil général. Le Conseil communal a donc soumis au Conseil général le projet de cession des Services Electriques et Télé-réseau à la société GENEDIS SA.

Il souligne aussi que, comme le fixe l'article 14 du règlement du Conseil général, le bureau a créé, le 30 mai 2025 une commission ad hoc. Celle-ci a été formée sur la base de la commission de gestion, soit 5 membres du Centre, 4 du PLR, 2 de l'UDC et 2 du Mise.

La Commission ad hoc s'est constituée le 23 juin 2025 comme le stipule l'article 15 du règlement du Conseil général.

La commission a eu un agenda serré, puisque le bureau du Conseil général lui a demandé de remettre son rapport pour le 26 août, soit un mois avant le plénum du 23 septembre 2025. Malgré ce laps de temps très court, la commission a pu tenir 9 séances pour évaluer le dossier.

Elle a analysé la valorisation des actifs, la gouvernance future, les investissements nécessaires, la coordination avec les chantiers communaux, ainsi que l'impact sur les emplois, les tarifs et les finances communales. La Commission a souligné des lacunes dans l'accès à certains documents et un manque de communication directe avec le Conseil communal.

Lors du vote final de la commission le 20 août 2025, (il a eu 2 absents) 2 se sont abstenus, 9 n'ont pas accepté la proposition du Conseil communal.

Il remercie les membres de la commission pour leur engagement, leur foi et leur magnanimité durant ces 9 séances. Chacun a pu s'exprimer librement sans jugement.

La Commission recommande au Conseil général de ne pas accepter la proposition de vente telle que présentée par le Conseil communal.

Mme Sandrine GEX, pour le Centre, souligne les 4 années de travail du Conseil communal sur le dossier et estime que le projet repose sur une analyse sérieuse, rigoureuse. Elle appelle à dépasser les divisions partisans pour agir dans l'intérêt de la population et des générations futures.

Le groupe Le Centre soutient le projet, recommande au Conseil général d'accepter le projet et demande un vote à bulletin secret.

Mme Isabelle REMY-CARRON, cheffe du groupe le Mise, estime que le dossier soumis à l'examen du Conseil général ce soir est, sans aucun doute, l'un des plus importants de cette législature. Ses conséquences seront majeures pour l'avenir de la commune de Fully, tant sur le plan des Infrastructures que sur celui des finances.

Le groupe MISE, ayant pleine conscience de l'enjeu, a étudié avec sérieux les rapports du Conseil communal et de la commission ad hoc.

Les échanges internes ont été nourris, parfois vifs, mais toujours guidés par le souci de l'intérêt général.

C'est en toute responsabilité et en toute liberté que les membres du groupe voteront ce soir.

Toutefois, si le fond du dossier est bien documenté, le groupe MISE tient à exprimer son profond malaise quant à la manière dont la procédure s'est déroulée.

Le Conseil général, organe décisionnel, n'a pas été considéré à sa juste place.

Les demandes de participation à la réflexion, exprimées dès juin 2024, ont été ignorées.

Le résultat du vote à cette période, marqué par neuf abstentions, aurait dû susciter une analyse approfondie, mais il n'a donné lieu à aucun retour.

La planification du processus a manqué de clarté, avec des échéances déplacées ou imposées dans l'urgence, contraignant la commission à travailler durant la période estivale. Pire encore, la réaction du Conseil communal au rapport de cette commission par l'organisation d'une séance d'information sans en avertir ni y associer ladite commission a été perçue comme une tentative de décrédibilisation, sans offrir de droit de réponse.

Ce climat tendu et délétère n'est pas nouveau, mais il a atteint un niveau qui nuit gravement au bon fonctionnement de nos institutions. Il est temps d'y mettre un terme.

À l'issue de ce plénum, le Bureau du Conseil général devra ouvrir une réflexion sérieuse avec le Conseil communal sur la qualité des relations institutionnelles.

Nous devons pouvoir travailler dans un esprit de respect mutuel avec un objectif commun : le bien de Fully et de ses habitants.

Le groupe MISE souhaite également réaffirmer sa vision : nous ne votons pas pour ou contre le Conseil communal. Hier, aujourd'hui et demain, le groupe MISE vote, a voté et votera toujours pour ou contre un projet.

Ainsi à l'issue de cette séance quel qu'en soit le résultat, nous espérons que le Conseil général et le Conseil communal s'en souviendront : la politique n'est pas une affaire de personnes, mais bien d'idées et de projets.

Enfin, en raison de l'importance du vote et du contexte tendu, le groupe MISE demande que le vote ait lieu à bulletin secret.

M. Vincent PRAVATO au nom du groupe PLR trouve le processus du projet biaisé et précipité. Il s'oppose fermement à la vente, invoquant :

- L'irréversibilité de la décision
- Des alternatives possibles (création d'une société anonyme communale conservant la propriété du réseau)
- Une perte de souveraineté énergétique et politique
- Des arguments financiers trompeurs et des dividendes dérisoires.

Il conclut que dans le doute, il est mieux de choisir la prudence. Vendre aujourd'hui, ce serait pour toujours dans ce sens, le PLR demande aux membres du Conseil général de rejeter le projet.

Mme Martine CAILLET cheffe du groupe UDC défend la position favorable à la vente.

Elle estime que :

- Le statu quo est coûteux et irresponsable
- L'offre de GENEDIS SA est la meilleure avec une possibilité de revenir sur la décision dans 10 ans

- Les arguments de la commission sont plus émotionnels que rationnels
- Elle présente la transaction comme un choix pragmatique apportant :
 - 17 millions de francs de liquidités
 - 7,42% de participation au capital de GENEDIS
 - Des dividendes futurs
 - Une possibilité de baisse d'impôt.

Pour **Mme Martine CAILLET** dire non au projet, c'est perdre 20 millions et rester dans un modèle dépassé. Dire oui c'est assurer l'avenir de FULLY.

La Présidente du Conseil général ouvre la discussion générale.

M. Léonard DORSAZ évoque le climat de tension ayant entouré les derniers jours des débats. Il déplore les pressions excessives que certains membres de la commission ainsi que lui-même ont subies. Il regrette un climat contraire à l'esprit démocratique. Il appelle à une meilleure organisation du travail entre le Conseil communal et le Conseil général. Il a insisté sur la nécessité d'une collaboration plus constructive à l'avenir.

M. David TARARCAZ a de son côté rappelé que le dossier a été bien préparé et validé avec l'appui des experts neutres. Un dossier étudié pendant plus 4 ans.

Les projections financières du dossier indiquent une opportunité substantielle pour la commune :

Versement de 17,6 millions de francs et 2 millions en actions

Créations d'environ 100 emplois dans le cadre d'un projet industriel local

Garantie d'investissement de 14 millions jusqu'en 2032

Possibilité de réduction future d'impôt dès 2026.

IL dénonce l'absence de certains membres du Conseil général lors de la séance d'information du 18 septembre 2025 et regrette une politisation du débat.

Il a invité le Conseil général à voter en faveur de l'intégration, estimant que la stabilité et la sécurité financière de la commune en dépendent.

M. Xavier ROGRIGUEZ, Vice-Président de la commission ad hoc, s'est exprimé à titre personnel. IL a évoqué un sentiment de frustration quant à la manière dont le processus a été mené au sein de la commission. Il relate que la commission n'a pas eu le temps de vérifier certains éléments présentés tardivement par un consultant externe. Une demande de report du vote au sein de la commission pour mieux appréhender le sujet a été refusée. IL estime que la commission a été influencée par l'intervention de l'expert externe et que le rapport final contient des erreurs.

Il invite les membres du Conseil général à voter selon leur conscience, leurs valeurs et dans l'intérêt de la commune de Fully.

La parole revient à la municipalité dépositaire de l'objet.

Mme Caroline ANCAY, **Présidente** de la commune, remercie les membres du Conseil général pour leur engagement.

Elle rappelle que quelle que soit la décision, elle sera mise en œuvre avec loyauté et sérieux par le Conseil communal.

Le principe de vote à bulletin secret est accepté à l'unanimité des membres du Conseil général.

La Présidente remercie la municipalité de la mise à disposition des isolements.

Pour le déroulement du vote, **M. Simon PELLOUCHOUD Vice-Président** du Conseil général, est chargé de distribuer les feuilles. Le dépouillement est supervisé par **M. Yaovi DANSOU** secrétaire du Conseil général.

La question soumise au vote est la suivante :

« **Accepter-vous la cession des infrastructures électriques et du télé-réseau de la commune de Fully à GENEDIS, pour un montant de 17,6 millions de francs et l'acquisition par la commune de 1317 actions de GENEDIS (correspondant à une participation de 7,42% du capital) ?** »

L'assemblée passe au vote et **refuse le projet par 18 oui, 26 non et 0 abstention.**

Le point 4.2 de l'ordre du jour tombe de principe, le projet ayant été refusé.

5. Demande de crédit supplémentaire de 1'100'000.- pour l'achat Ciné Michel (parcelle no 3472), Cour et laverie (parcelle no 3215), Grange (parcelle no 634)

Mme Nicole DELITROZ Présidente du Conseil général, passe la parole à la municipalité dépositaire de l'objet.

La Présidente de la commune, **Mme Caroline ANCAY**, rappelle que l'Hôtel-Restaurant de Fully et le bâtiment du Ciné Michel ont marqué la vie de la commune de Fully durant plusieurs décennies.

L'Hôtel-Restaurant de Fully, faute de repreneur, a fermé ses portes en juin 2025.

Le bâtiment du Ciné Michel, comprenant une salle de spectacle polyvalente et modulable, reste néanmoins un lieu central et précieux pour la vie culturelle et associative de la commune.

La municipalité a étudié d'acquiescer le site (bâtiment, cour, laverie et grange) pour un montant total de 1'059'500 francs. UN accord ayant été trouvé avec les propriétaires.

Elle précise qu'un crédit supplémentaire de 1'100'000 francs est nécessaire pour couvrir l'acquisition et les frais annexes. Des travaux de rénovations et de remise aux normes, estimés à 250'000 francs, sont prévus pour 2026. Ces travaux permettront d'adapter la salle à l'accueil de 200 personnes.

L'objectif est de répondre à la forte demande en espaces polyvalents pour les sociétés locales et les services communaux. Ce projet permettra également de désengorger les salles sportives, actuellement utilisées pour des manifestations culturelles.

Il s'agit là d'une opportunité d'offrir à la commune de Fully un espace central, fonctionnel et adapté à la vie associative et communautaire.

M. David TARAMARCAZ Président de la COGEST présente le rapport de la commission réunie pour examiner la demande du crédit.

La commission note que la demande n'était pas prévue dans le budget 2025, mais considère que l'acquisition représente une réelle opportunité pour la commune, étant donné la situation centrale du Ciné Michel et sa taille adaptée à divers types d'événements. Elle souhaite que cet achat s'intègre dans une stratégie de développement global à long terme.

Sur le plan financier, la situation de la commune permet d'absorber cet investissement sans difficulté.

Les travaux de remise en état feront l'objet d'un crédit spécifique en 2026.

La COGEST recommande aux membres du Conseil général d'accepter la demande de crédit supplémentaire.

Mme Sandrine GEX pour le groupe le Centre, estime que l'acquisition du bâtiment du Ciné Michel est une bonne chose pour la commune. Cela permettra de renforcer l'offre culturelle. Le groupe Le Centre soutient le projet et demande au Conseil général de l'accepter.

M. Edmond ISOZ, chef du groupe PLR, trouve important l'acquisition du bâtiment du Ciné Michel et insiste sur la nécessité d'une vision stratégique d'ensemble des investissements communaux. Le groupe PLR soutient le projet et demande au Conseil général de l'accepter.

Mme Isabelle REMY-CARRON, cheffe du groupe le Mise, exprime l'accord de son groupe avec les conclusions de la COGEST. Elle regrette toutefois l'absence d'une stratégie de développement plus large, intégrée à une vision globale des investissements. Elle reste confiante que des éléments de cadrage stratégique seront présentés au plénum de décembre.

Le groupe le Mise approuve la demande de crédit supplémentaire et demande au Conseil général de l'accepter.

Mme Martine CAILLET, cheffe du groupe UDC, exprime aussi l'accord de l'UDC pour l'acquisition du bâtiment du Ciné Michel et demande aux membres du Conseil général de l'accepter.

L'assemblée passe au vote et **accepte la demande de crédit supplémentaire à l'unanimité.**

6. Motions

6.1 Motion M0001 de Sandrine Gex « *Elaboration d'un règlement autorisant l'installation d'appareils de prises de vue sur le domaine public.* »

Mme Sandrine GEX, première signataire, présente sa motion visant à créer un règlement spécifique encadrant la vidéosurveillance sur le territoire communal.

Elle rappelle que si une base légale existe déjà au niveau régional, elle reste peu appliquée.

L'objectif est de donner une application concrète à ce cadre et de doter la commune d'un outil clair et opérationnel, espérant son adoption avant la fin de la législature 2025-2028.

Mme Anyssia JACQUEMAY pour le groupe PLR soutient la motion, estimant que la sécurité dans les lieux public doit être renforcée, notamment face aux dégradations. Elle regrette néanmoins que le postulat déposé en juin 2023 n'est pas abouti et remercie la signataire.

Mme Martine CAILLET pour le groupe UDC se dit favorable à la motion.

Mme Isabelle REMY-CARRON pour le groupe le Mise rappelle qu'un postulat avait été déposé concernant les dégâts répétés causés aux vélos. Malgré les efforts fournis pour y mettre fin, ces actes de vandalisme ne cessent malheureusement pas. Il est donc indispensable de fournir à la Police les outils nécessaires pour lutter efficacement contre ces déprédations. Ayant pleinement conscience qu'il est préférable de favoriser l'éducation plutôt que la surveillance par caméra, ce qui peut être perçue comme une atteinte à la liberté individuelle. Pourtant, la liberté de chacun inclut aussi le droit de circuler à vélo en toute sécurité, sans craindre de voir son vélo vandalisé.

Le groupe le Mise soutient la motion, convaincu qu'elle contribue à préserver la sécurité et la tranquillité de toutes et tous.

M. Christian CARRON Conseiller communal demande la parole.

Il rappelle que le règlement de police communal comprend déjà un article relatif à la vidéosurveillance, conforme aux directives cantonales.

Les sites potentiels d'installation sont identifiés (déchetterie, points sensibles).

Une révision du règlement est en cours.

Il invite le Conseil général à rejeter la motion, non pas parce qu'elle est inintéressante, mais parce qu'elle est déjà couverte par la réglementation actuelle.

M. Christian CARRON confirme la volonté de la municipalité d'investir prochainement dans un dispositif de vidéosurveillance dans un cadre légal clair.

Mme Sandrine GEX maintient sa motion, estimant qu'une formalisation spécifique demeure nécessaire, même si une base légale existe déjà.

L'assemblée passe au vote et **la motion est acceptée à 22 oui, 16 non et 5 abstentions**

7. Interpellations

7.1 Interpellation I0005 de la commission UE « *Néophytes envahissantes* »

Mme Mirca SIGRIST, première signataire, rappelle que la flore sauvage de Suisse est dynamique et se compose non seulement d'espèces indigènes mais également d'environ 20% d'espèces exotiques originaires d'autres régions du monde. Lorsqu'elles se reproduisent et se maintiennent dans la nature, elles sont appelées néophytes.

Elle estime que ces néophytes envahissantes entraînent des conséquences négatives sur l'environnement, la santé publique et l'économie.

Elle souligne que certaines espèces, notamment les buddleias, prolifèrent dangereusement le long des torrents.

Elle remercie les employés communaux pour leur entretien des chemins, mais questionne la stratégie active de lutte communale contre ces plantes.

M. Mirko PRAVATO Conseiller communal, explique que :

Le service forestier a consacré 14'830 francs en 2023 et 11'960 francs en 2024 à cette lutte

La commune agit de manière ciblée, principalement par arrachage manuel et traitement chimique limité (application au pinceau)

Une formation cantonale a été suivie par les employés communaux le 1^{er} septembre 2025, pour renforcer leurs compétences en gestion des espèces invasives.

7.2 Interpellation I0006 de la commission UE « *Encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti* »

Mme Mirca SIGRIST, première signataire, précise que la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites oblige le canton et les communes à inventorier leur patrimoine bâti. Les communes définissent des périmètres d'inventaire et y déterminent les objets à protéger d'importance communale.

Elle souligne que la commune de Fully a déjà entamé l'homologation des fiches d'inventaire du patrimoine, mais qu'un règlement ad hoc d'encouragement à la rénovation doit être créé.

Elle demande si la commune prévoit-elle un tel règlement, et dans quel délai ?

M. Emmanuel CARRON Conseiller communal, répond :

- Qu'un état des lieux complet a été dressé et qu'un dossier sera transmis à la Présidente du Conseil général pour la commission compétente.
- Le canton peut subventionner jusqu'à 25'000 francs par bâtiment classé selon les cas.
- La procédure d'homologation est en cours mais avance lentement ; un règlement communal est envisagé à moyen terme.

7.3 Interpellation I0007 de la commission DETACS « Règlement sur les subventions aux associations »

Mme Alicia CARRON, première signataire de l'interpellation, rappelle que le 10 avril 2023, plusieurs groupes soutenaient une motion pour un règlement sur l'attribution des soutiens communaux aux sociétés locales. Les sociétés fullieraines ne sont toujours pas au fait des ressources à leur disposition et les critères qui donnent droit à ces ressources demeurent flous.

Elle constate qu'aucun retour formel n'a été communiqué et qu'une meilleure communication avec les sociétés locales est nécessaire.

Mme Caroline ANCAY Présidente de la commune, répond que :

Un projet de règlement a été préparé, mais jugé trop contraignant car nécessitant l'aval du Conseiller d'Etat

Après comparaison avec d'autres communes valaisannes, Fully privilégie l'élaboration de directives internes plus souples

Une séance de travail sera organisée avec la commission compétente du Conseil général pour finaliser un cadre commun.

8. Questions

8.1 Question Q0003 de la commission UE « Agenda 2030 – programme cantonal »

Mme Mirca SIGRIST, première signataire, informe que dans le cadre de son Agenda 2030 de développement durable, le canton du Valais soutient la réalisation de projets innovants qui ont un impact positif sur la durabilité économique, sociale et environnementale. Chaque année, le programme opérationnel est renouvelé. En 2026, l'appel à projet s'adresse exclusivement aux communes.

Les thématiques sont : résilience face aux dangers naturels, gestion de l'eau et mesures d'adaptation grâce à la biodiversité et aux sols.

Quels projets la commune de Fully a-t-elle soumis ?

Mme Caroline ANCAY, Présidente de la commune, explique que :

Les services industriels étudient la faisabilité d'un plan directeur pour l'irrigation

À ce jour, aucun autre projet communal n'a été déposé. La commune soutient une initiative intercommunale portée par le Créalp sur la valeur et la gestion de l'eau.

Un projet de filtration et de réservoir d'eau potable à la Châtaigneraie a également été soumis au Prix Aipiq. D'autres projets intercommunaux sont en discussion avec l'Antenne Région Valais.

8.2 Question Q0004 de la Commission UE « Projets autour du transformateur de la Belle Usine »

Mme Anyssia JACQUEMAI, première signataire, indique que le transformateur de la Belle Usine est aujourd'hui utilisé pour stocker du matériel de quelques associations de la commune. Ce bâtiment fait partie du complexe de la Belle Usine. Cependant, il est physiquement indépendant et pourrait être utilisé à des fins différentes du bâtiment principal. Au vu de son volume, sa rénovation serait plus rapide et moins coûteuse. Elle propose de valoriser le bâtiment du transformateur attenant à la Belle Usine, en l'aménageant comme salle polyvalente ou espace associatif. Ce projet pourrait constituer une première étape de réhabilitation du complexe industriel.
Quel avenir est réservé au transformateur de la belle usine ?

Mme Caroline ANCAY Présidente de la commune, exprime que le Conseil communal partage la vision d'un projet global et cohérent incluant le transformateur et le bâtiment principal. L'objectif est de valoriser ces espaces dans une optique culturelle, sociale et patrimoniale.
Le bâtiment du transformateur doit devenir un atout complémentaire dans une démarche harmonieuse et durable.

8.3 Question Q0005 de la commission CS « Etat des lieux concernant le projet de de Nurserie »

Mme Sybille CARRON, première signataire de la question, rappelle que la commission Cohésion Sociale souhaite que le Conseil communal présente un état des lieux clairs de l'avancement des discussions concernant le projet de Nurserie. Dans l'attente de la mise à disposition d'une structure pérenne, il paraît nécessaire de proposer des offres intermédiaires concrètes pour répondre aux besoins actuels.
Où en sont les discussions concernant la création d'une nurserie à Fully ?
Comment répondre concrètement aux besoins des parents en attente de solutions ?

Mme Anouk DORSAZ VIELLE, Conseillère communale, explique qu'un groupe de travail a été constitué en 2024 avec une représentante du Conseil général.
Les besoins identifiés : capacité scolaire insuffisante, manque d'infrastructures sportives, locaux parascolaires à améliorer, et crèche saturée.
Plusieurs bureaux spécialisés ont été mandatés pour une étude complète (diagnostic 2025).
La création d'une nurserie communale fait partie des pistes étudiées.
En attendant, la commune s'appuie sur le réseau d'accueillantes familiales de jour (16 actuellement), géré par l'association Planète Enfant, qui offre une solution intermédiaire.

9. Réponse

9.1 Postulat 108 de la commission EEEU « Sécurité au pont du garage Gay » déposé le 24.09.2024

La commission EEEU a déposé le 24.09.2024 un postulat demandant à la Commune d'étudier la possibilité d'installer un patrouilleur scolaire au niveau du pont Gay, ainsi que d'en évaluer le coût.

Le Conseil municipal informe le Conseil général qu'une demande similaire avait déjà été examinée par le passé. En effet la Police cantonale s'était rendue sur place le 6 décembre 2022 afin d'examiner l'opportunité d'un dispositif. A cette occasion, il avait été constaté que seuls un à deux enfants empruntaient régulièrement ce passage. Dans son rapport, la Police cantonale avait estimé que cette fréquentation ne justifiait pas la présence d'un patrouilleur scolaire compte tenu :

- Du faible nombre d'élèves concernés
- De la visibilité suffisante du site et de l'aménagement routier adéquat
- De la proximité de passages sécurisés situés à environ 500 mètres de part et d'autre, accessibles par des rues en zone 30.

La situation n'ayant pas évolué de manière significative depuis lors, les enfants concernés sont redirigés vers les passages surveillés existants.

Il est rappelé que le dispositif communal actuel comprend cinq patrouilleurs scolaires, avec un système de remplacement en cas d'absence.

La mise en place d'un patrouilleur supplémentaire représenterait un coût estimé à 12'000 francs.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal estime donc que la mise en place d'un patrouilleur au Pont Gay n'est pas justifiée à ce stade.

10. Divers

10.1 Information – Service technique – Augmentation des effectifs 2 EPT

Le Conseil communal informe le Conseil général du besoin du renforcement du secteur des constructions et de réorganisation du service technique communal.

A la suite du départ du chef du service technique, M. Nicolas FELLAY, et face au retard chronique dans le traitement des dossiers de construction, le Conseil communal a décidé de réorganiser et renforcer le service concerné.

Décisions prises :

Mise au concours de trois postes :

- Chef du service technique
- Chef du service urbanisme et bâtiments
- Collaborateur technique au secteur des constructions

Motifs :

- Volume de travail trop important pour un seul chef de service (35 collaborateurs à gérer)
- Besoin de spécialisation dans la gestion des investissements liés à la rénovation des bâtiments communaux
- Nécessité d'un suivi rigoureux du projet de révision du plan d'aménagement et du règlement communal
- Retard accumulé dans le traitement des dossiers, générant insatisfaction et pression sur le personnel.

Objectif :

- Réduction des délais de traitement
- Amélioration de la qualité du service rendu
- Rétablissement de la confiance avec les partenaire externes (architectes, promoteurs propriétaires).

Le Conseil communal crée et met au concours les postes précités, entraînant une augmentation des effectifs de 2 EPT.

10.2 Autres interventions

M. Edmond ISOZ chef du groupe PLR félicite :

- **M. Simon PELLOUCHOUD** Vice-Président du Conseil général
- **M. Yaovi DANSOU** Secrétaire du Conseil général
- **M. Franck BOSON** Responsable du service informatique de la commune

Pour leur travail sur la nouvelle arborescence sur le owncloud du Conseil général. Il propose à l'assemblée de les applaudir.

M. Vincent PRAVATO aimerait savoir comment est attribué les alpages.

M. Emmanuel CARRON, Conseiller communal, lui répond que cela repose sur un cahier des charges disponible à la Commune et que toute personne intéressée peut en faire la demande.

Mme Alicia CARRON aimerait savoir où en est la commune avec les cartes journalières. **Mme Anouk DORSAZ VIELLE**, Conseillère communale, lui répond qu'en raison des nouvelles stratégies commerciales des CFF, les coûts pour la Commune sont devenus très élevés, ce qui ne lui permet plus de proposer cette offre à la population.

Mme Isabelle REMY-CARRON n'intervient pas en tant que membre du Mise mais au nom de tout le comité de l'association « Sauvons le bâtiment de la SAF ».

Elle remercie toutes les 646 personnes qui ont signé la pétition pour la sauvegarde du dit bâtiment, l'Association du patrimoine et le Musée de Fully.

Elle rappelle que la pétition demande d'intégrer le bâtiment de la SAF dans le périmètre d'inventaire du patrimoine. Cela signifie qu'il soit évalué par le Bureau Nomad, qui a déjà réalisé les évaluations des villages de Branson et Mazembroz.

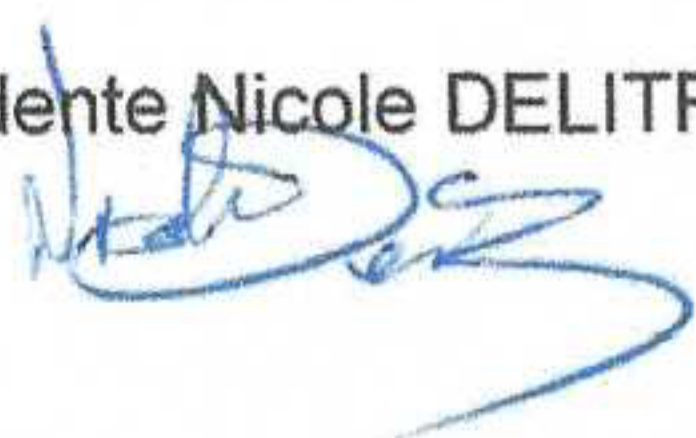
Elle cite cette phrase qu'elle a entendue lors de l'inauguration de la Maison de la Petite Arvine : « *Il faut oser garder les lieux emblématiques de Fully au cœur d'une histoire qui a traversée les générations. C'est la mémoire de Fully.* »

Elle a aussi remercié le personnel communal qui entretient la Châtaigneraie de Fully et souhaite une belle fête de la châtaigne à tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h30.

Fait à Fully, le 29 octobre 2025.

La Présidente Nicole DELITROZ



Le Secrétaire Yaovi DANSOU



Page 14